

Protocole EPS mis à jour à partir du 29 mars 2021

- Les élèves devront respecter les règles sanitaires en vigueur et les règles de distanciation physique.
- Le lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique se fera avant et après le cours d'EPS.
- L'enseignant pourra demander aux élèves de porter le masque en fonction de l'APSA pratiquée, de l'intensité demandée et de la possibilité ou non de maintenir la distanciation.
- Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires.
- Chaque élève doit avoir une pochette plastique nominative pour ranger si besoin son masque.
- L'accès aux robinets/douches est interdit.
- L'accès au robinet dans les toilettes est également interdit. Chaque élève devra apporter une bouteille d'eau (indiquer Nom et Prénom sur la bouteille). Interdiction absolue de boire dans une bouteille autre que la sienne.
- L'accès aux toilettes sera autorisé de manière exceptionnelle. Le lavage des mains au gel hydro-alcoolique avant et après est OBLIGATOIRE. 1 seule personne autorisée dans la zone des toilettes.
- L'échange ou le partage d'effets personnels est strictement interdit.

L'équipe EPS.